



Delai legal d'attente pour la panne d'un radiateur

Par **didious**, le **09/02/2011** à **19:20**

Bonjour,

Serait-il possible de m'informer sur le délai d'attente légal pour un radiateur à inertie sous garantie? Nous l'avons acheté le 27/08 et mis en fonction dès les premières vagues de froid, tombé en panne le 12/01 (porter au magasin ce jour) et depuis malgré mes appels téléphoniques aucune nouvelles. Nous avons eu comme délai maximum 15 jours ils sont largement dépassés, quels les recours juridiques ?

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **19:41**

Une LRAR de mise en demeure